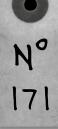
Le Petit Ccho du Châté





Châtelaudren

Ville propre



Entretien et propreté de la ville Arrêté municipal n°164bis/2017 Rappel

Les propriétaires, locataires, gérants etc, doivent maintenir les trottoirs, accotements, en bon état de propreté au droit de leurs façades, et aux murs de clôture sur une largeur de 1,40 mètre. Le nettoyage (balayage, désherbage, démoussage) sera réalisé par arrachage, binage. Les produits phytosanitaires et autres produits non homologués (sel, vinaigre) sont strictement interdits. Les déchets collectés seront ramassés et triés.

Les poubelles doivent être déposées aux points de rassemblement ou sur les trottoirs la veille au soir et devront impérativement être ramassées le jour même.



Nos trottoirs ne sont pas des dépotoirs



Nos trottoirs ne sont pas des crottoirs

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEILS MUNICIPAUX

1/ COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MAI 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 mai 2018 sous la présidence de Monsieur Jean Paul LE VAILLANT, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR

COMMUNE NOUVELLE: CHARTE FONDATRICE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de charte fondatrice concernant la Commune nouvelle « Châtelaudren-Plouagat ». Chaque Elu en a été destinataire. Des précisions ont été apportées par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet de charte.

RUE DU MAILLET: AVENANT EAUX PLUVIALES

Un avenant au marché eaux pluviales est soumis au Conseil Municipal pour un montant de 2409.60 € TTC. Il correspond à la modification du raccordement des eaux pluviales en bas de la rue du Maillet sur le réseau de la rue de la Gare. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

RUE DU MAILLET: GARDE-CORPS

La Société METALITHE a présenté un devis concernant la pose d'un garde-corps le long de l'escalier rue du Leff. Ce changement de garde-corps est dû à une modification de la chaussée de la rue du Maillet et à la pose d'une marche supplémentaire. Le devis s'élève à 3 119,32 € HT.

CAMPING MUNICIPAL : RENOVATION BORNES ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'étude concernant la rénovation des bornes électriques au camping municipal. Cette étude a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Electricité. Le coût total des travaux est estimé à 13 000 € HT. La Commune pourrait percevoir une subvention d'équipement au taux de 60 %.

ABORDS PETIT ECHO DE LA MODE : PARKING DIGUE ETANG

Les travaux de réfection du parking de la digue réalisés en 2016/2017 ne donnent pas satisfaction. En effet le matériau utilisé étant trop « sensible » au passage des véhicules, de nombreux « nids de poules » sont apparus.

Après réunion sur place avec le Cabinet Horizons, maître d'œuvre, et ECR environnement, il a été convenu de procéder rapidement à la réfection de ce parking. Le devis EIFFAGE s'élevant à 7 446 € HT pourrait être pris en charge par chacun des partenaires précités selon une quote-part qu'il reste à déterminer. Chacun des intervenants doit confirmer cette proposition.

TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE

A – CHEMIN AUTOUR DE L'ETANG

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la réfection du chemin autour de l'étang fortement dégradé. Le devis établi par la Société EIFFAGE s'élève à 4 540 € HT.

B - AIRE CAMPING CAR: REVETEMENT

Les mauvaises conditions météorologiques ont révélé que le sol de l'aire de camping-car n'était pas suffisamment stabilisé ce qui pose des problèmes aux camping-caristes.

Un devis a été sollicité près de l'entreprise RAULT TP et l'entreprise EIFFAGE. Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise RAULT TP pour un montant de 10 895 € HT.

EMBELLISEMEMENT VILLE : POSE BLOCS BETON

Les Elus décident de procéder à l'acquisition de 30 « murets ou bancs » d'un mètre de dimension près de l'entreprise LE DU pour un montant de 2 648,10 € HT. Ces bancs seront disposés dans différents endroits de la Commune et seront facilement déplaçables par les services techniques. Ils viendront remplacer les potelets de la place Saint-Vincent détériorés par différents véhicules. D'autres seront disposés au Quartier Latin pour empêcher le stationnement des véhicules ainsi que venelle des Moulins.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal émet un avis négatif sur la demande de subvention présentée par Raid Humanitaire Europ'Raid. En effet, aucun budget prévisionnel ne vient étayer cette demande. D'autre part, les Elus se prononcent négativement sur la demande formulée par les Scouts guides pour un séjour au Maroc dans le cadre d'un jumelage.

SALLE DES FETES : RENOVATION ENERGETIQUE PATRIMOINE BATI

Le Syndicat Départemental d'Energie souhaite accompagner les communes de son territoire sur la réalisation d'opérations de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Le projet de rénovation de la salle des fêtes pourrait bénéficier de cette mesure. Une visite sur place a eu lieu avec un architecte de façon à estimer les travaux. Ces derniers peuvent être subventionnés à hauteur de 60 % mais sont plafonnés à 20 000 €. Les Elus émettent un avis favorable sur cette proposition et autorise le Maire à régler la prestation de l'architecte ainsi que tout frais inhérent à cette demande.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Par délibération du 11 décembre 2017 le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer une tarification pour l'occupation du domaine public. Après quelques mois de fonctionnement, il convient de prévoir un additif à cette délibération. En effet, des précisions doivent venir compléter la mise en place de cette tarification. Avis favorable du Conseil Municipal.

SUPPORT DECOUVERTE DU PATRIMOINE : CONVENTION AVEC L'OTSI

Un support de découverte du patrimoine de la Commune a été proposé par l'association des Petites Cités de Caractère. Le tirage est fixé à 10 000 exemplaires. L'Office de Tourisme a été sollicité pour que leur logo apparaisse sur cette brochure. En contrepartie l'Office de Tourisme participera au financement à hauteur de 200 €. Une convention sera donc établie entre la Commune et l'Office de Tourisme.

JETONS CAMPING-CAR : CREATION SOUS-REGIE A I'OTSI

Une sous-régie de recettes sera créée près de l'Office de Tourisme sollicité régulièrement sur la vente de jetons pour les camping-cars.

ZONE BLEUE : PARKING PLACE DE LA REPUBLIQUE

Par délibération du 12 février, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une zone bleue sur le parking de la place de la République. Les panneaux spécifiques vont être posés. Il a été sollicité près des services de la Gendarmerie une période de tolérance limitée à 8 jours dès la pose des panneaux effectuée. Passé ce délai une amende de 35 € sera à régler.

CONVENTION UTILISATION REGARNISSEUR

Le 5 septembre 2017 le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'un regarnisseur à disque spécial pour les terrains des sports des Communes de Plouagat, Lanrodec et Châtelaudren. Pour une bonne utilisation de ce matériel, il convient de signer une convention tripartite.

INFORMATIONS DIVERSES

• RETABLE CHAPELLE

Monsieur le Maire donne lecture de la copie du courrier adressé par la Direction Générale des patrimoines à Monsieur Alexandre KADER, Directeur de Sotheby's à Londres, concernant la restitution du relief en albâtre polychrome du XV^e siècle représentant Saint Michel.

2/ COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 11 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Jean Paul LE VAILLANT, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR

SALLE DES FETES : PROPOSITION RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, le Syndicat Départemental d'Electricité accompagne les communes pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux et propose un appel à projet pour engager ce chantier. La salle des fêtes répondrait aux critères. Les Elus souhaitent disposer d'une étude et ont contacté le Cabinet HENOCQ, Architecte à Plérin, pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Les honoraires s'élèvent à 2 700 € HT dont 1 200 € HT pour ATEC Ingénierie intervenant sur les installations électriques et de chauffage.

SERVICES TECHNIQUES : ACQUISITION D'UN CAISSON

Les services techniques municipaux ont fait part de leur souhait de pouvoir disposer d'un nouveau caisson pour le camion MITSUBISHI. L'ancien caisson ne présente plus les garanties suffisantes. Deux Sociétés ont été sollicitées :

Société FAST dont la proposition s'élève à 3 310,06 € HT et la Société CABRET pour une proposition de 2 500 € HT. Compte tenu des caractéristiques techniques, le choix se porte sur la proposition FAST pour un montant de 3 310,06 € HT.

ETANG COMMUNAL : VISITE TECHNIQUE APPROFONDIE

Suite à la visite de la DREAL le 22 mars dernier et des améliorations apportées au niveau de l'étang, ce dernier peut désormais être classé en C (auparavant il était surclassé). L'arrêté de classement prévoit qu'une visite technique approfondie doit être réalisée avant le 31 décembre 2018. Le Conseil Municipal autorise le Maire à consulter différents cabinets afin qu'ils puissent effectuer une visite technique approfondie.

MOTION DEMANDANT LE MAINTIEN DE LA MATERNITE AU CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

Monsieur le Président de Leff Armor Communauté invite les Elus du Territoire à se mobiliser contre la fermeture de la maternité au Centre Hospitalier de Guingamp, telle que prévue au 31 janvier 2019. Cette décision est jugée incompréhensible et met en cause l'accès aux services publics de santé des personnes résidant en milieu rural. A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte cette motion.

ASSOCIATION COALLIA

L'association COALLIA est venue présenter le fonctionnement de l'association qui intervient dans différents domaines dont notamment l'insertion des demandeurs d'asile. Mme BRIAND, Chef de Service, a rappelé la procédure que doit suivre tout demandeur d'asile arrivant sur le sol français. Elle précise que 633 places sont dédiées aux migrants en Côtes-d'Armor.

GARDIENNAGE EGLISES COMMUNALES

Une indemnité mensuelle de gardiennage pour l'église communale peut être attribuée et varie selon si le gardien réside ou non sur la commune où se situe l'édifice du culte. Considérant que le gardien de l'église communale de Châtelaudren ne réside pas dans la commune mais visite l'église à des périodes rapprochées, les Elus votent l'indemnité de gardiennage à 120,97 €.

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE : MOTION

La loi de Finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10ème programme d'intervention. A cet effet, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'Etat pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans ce même temps les missions des agences de l'eau sont élargies. Ces décisions ont un impact budgétaire considérable. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la motion soumise par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

VOIRIE : MARQUAGE AU SOL

Après consultation de deux sociétés, Marquage de l'Ouest et Marquage Bardage Signalisation, le Conseil Municipal décide de retenir la Société Marquage Bardage Signalisation pour un montant de 3 407,63 € TTC pour effectuer le traçage au sol.

INFORMATIONS DIVERSES

- POINT SUR LES TRAVAUX: les travaux concernant la tranche 3 des abords du Petit Echo de la Mode LA RUE DU MAILLET sont achevés. Il reste à mettre en place la rambarde le long de l'escalier ainsi que des « bancs béton » pour empêcher le stationnement.
- AIRE DE CAMPING CAR : le terrain ayant été drainé, l'enrobé va pouvoir être mis prochainement.
- CHAPELLE NOTRE DAME DU TERTRE: Monsieur le Maire rapporte le rendez-vous ayant eu lieu jeudi 7 juin avec une représentante de la DRAC et du Conseil Départemental qui ont précisé que le 4ème panneau « Saint Michel » avait été retrouvé. Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble des panneaux retrouvé puisse être remis à l'intérieur de la Chapelle mais sous protection.

D'autre part, il a été évoqué la possibilité de refaire une étude sur la restauration des lambris peints. La précédente estimation ayant été surévaluée.

- REHABILITATION PLACE DE LA REPUBLIQUE :
- Monsieur le Maire évoque la possibilité de mettre en place un projet de réhabilitation de la place de la République accompagné de la création de logements sociaux ainsi que de la mise en place d'une liaison douce. Ce type de projet étant très largement subventionné. Contact doit être pris près de la Mairie de Pommerit-Le-Vicomte qui, pour ce même type de projet, a été subventionnée.
- SCOT: Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du séminaire qui s'est déroulé le 7 juin dernier sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi que sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Le SCOT doit être achevé le 31/12/2021 et devra être mis en adéquation avec le PLUI à l'échéance 2024. Le SCOT prévoit la création ou réhabilitation de 700 logements répartis entre les 28 communes du Leff Armor Communauté sur 20 ans.

<u>**AUTRES INFORMATIONS MUNICIPALES**</u>

Ferraille

ATTENTION: CHANGEMENT DE FREQUENCE

Par délibération en date du 08 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé de procéder à titre d'essai à compter de cette année au ramassage des encombrants une fois tous les 6 mois soit en février et en octobre.

RAMASSAGE DES FERRAILLES à partir de 8 h sur toute la commune : Mercredi 17 octobre 2018



Déposez vos ferrailles et encombrants devant votre immeuble dès la veille au soir.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans.

S'est-il fait recenser?
A cet âge, les adolescents
ont souvent d'autres
préoccupations et pourtant
le recensement citoyen
est obligatoire.

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille et rendez-vous en mairie !

DOSSIER SECURITE DU TRIMESTRE

Le code de la route évolue en faveur des piétons et cyclistes!

Le Cerema a réalisé 9 fiches pédagogiques que vous retrouverez dans cette rubrique au fil des différents bulletins municipaux de l'année 2018

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes!

Désormais, sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h, les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité, lorsque des véhicules y sont stationnés.



Si la règle générale invite tout conducteur à rouler le plus à droite possible sur une chaussée, les cyclistes encourent un réel danger lorsque celle-ci est bordée de véhicules en stationnement. En effet l'ouverture inopinée d'une portière peut provoquer un accident grave. Sans oublier que le danger concerne aussi les piétons qui engageraient leur traversée entre deux véhicules stationnés et n'auraient ni entendu, ni vu le cycliste arriver.



Les réflexes à adopter

Cyclistes, circulons à une distance suffisante des voitures en stationnement. Automobilistes, restons à une distance de sécurité suffisante derrière les cyclistes et ne les forçons pas à serrer à droite. Piétons, restons attentifs avant de traverser.



Pour en savoir plus •••

consultez le site internet : voiriepourtous.cerema.fr

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes!

Vous êtes derrière un cycliste, vous souhaitez le dépasser, mais il y a une ligne continue...

Depuis juillet 2015, vous êtes autorisé à chevaucher cette ligne pour effectuer son dépassement, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger. Seul le chevauchement est autorisé et non le franchissement complet.

Le saviez vous ?

Jusqu'à présent, pour respecter l'interdiction de mordre sur la ligne blanche, de nombreux automobilistes effectuaient des dépassements rasants, déstabilisants, inconfortables et dangereux pour les cyclistes. Il était donc nécessaire de créer une exception à la rèale.



Les réflexes à adopter

Si le chevauchement de la ligne continue est aujourd'hui possible pour doubler un cycliste, n'oublions pas que nous devons:

- nous assurer que les conditions de visibilité sont satisfaisantes;
- nous déporter suffisamment pour ne pas accrocher le cycliste et respecter ainsi la distance minimum de sécurité qui est de 1 m en ville et de 1,50 m en rase campagne;
- vérifier que nous pourrons effectuer la manœuvre dans un temps bref et nous rabattre ensuite sans difficulté.



Pour en savoir plus •••

c'est possible!

consultez le site internet : voiriepourtous.cerema.fr

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes!

Le sas cycliste est un espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable. Il devrait bientôt être généralisé dans tous les carrefours à feux.

Sas cycliste: une position avancée plus sûre

Les réflexes à adopter

Conducteurs de voitures, de motos ou de scooters ne nous arrêtons pas sur ces espaces qui sauf exception (signalisation autorisant les cyclomotoristes) sont à l'usage des seuls cyclistes!

Le saviez vous ?

Le sas a pour objectif d'améliorer les conditions d'attente et de redémarrage des cyclistes. Au feu rouge, il leur offre une position avancée qui leur permet d'être plus visibles; et leur évite par exemple de se retrouver cachés dans l'angle mort des véhicules qui tournent. Il facilite aussi leur mouvement de tourne-à-gauche en leur permettant de bien se placer (à gauche du flux) avant que la circulation ne redémarre et ne rende cette manœuvre plus difficile. Enfin, il éloigne les cyclistes des pots d'échappement réduisant ainsi leur inhalation des gaz nocifs.



Pour en savoir plus •••

consultez le site internet : voiriepourtous.cerema.fr

DÉMOGRAPHIE RAPHIE



Thelma LOPES, le 10 avril 2018



⊃ Décès

Jacques GÉRONIMI, le 10 avril 2018 Lionel LE CHEVANTON, le 14 mai 2018



URBANISME SIL

DECLARATIONS DE TRAVAUX

- 24/04/2018: Communauté de Communes LEFF ARMOR COMMUNAUTE, rue des Ecoles: remplacement panneaux bardage et suppression menuiseries en façade sud-ouest de la salle des sports intercommunale.
- 27/04/2018 : SCI des Brégeons, 16 place de la République : remplacement à l'identique de 4 fenêtres au 1^{er} étage.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION MÉMOIRE PATRIOTIQUE ARMORICAINE

Association
Mémoire Patriotique Armoricaine
Mairie de LANRODEC
22170 LANRODEC
06.47.65.87.00
arnaud.jaffrelot@orange.fr
http://987leffhistoria.over-blog.com

Présentation du centenaire 14-18 à Leff Armor Communauté

Cent ans après que sait-on encore de cette guerre-là? De quoi devons-nous nous souvenir? Que célébrer?

Dans ce contexte, quelques bénévoles ont pris l'initiative de chercher dans les armoires familiales des photos, des documents, des objets et suggéré de rassembler ces souvenirs au niveau des 28 communes de Leff Armor.

Aujourd'hui, grâce à cette démarche, nous sommes en mesure de rendre hommage, dignement aux quelques 10 000 soldats de notre territoire qui ont pris part au conflit.

Et nous pouvons le faire en apportant un éclairage original sur le vécu des habitants de Leff Armor pendant cette période de notre Histoire.

Cheville ouvrière du projet, l'association Mémoire Patriotique Armoricaine, a réussi à fédérer les initiatives des associations du souvenir et de nombreux particuliers, de tous âges, pour mettre en place plusieurs activités qui auront cours entre le 12 octobre et le 11 novembre 2018.

Autour d'une exposition permanente au Petit Echo de la Mode consacrée aux « Habitants de Leff Armor pendant la Grande Guerre », un large programme d'animations, de dédicaces de livres, de conférences et de films sera proposé, gratuitement, à la population de notre territoire.

Par ailleurs, chaque commune disposera d'un panneau commémoratif retraçant le parcours de ses soldats morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Enfin, une séance collégiale de commémoration, en présence de nombreuses personnalités, est prévue le 11 novembre ainsi qu'un feu d'artifice à Châtelaudren.

Arnaud JAFFRELOT,
Président Mémoire Patriotique Armoricaine
Philippe LE GOUX,
Président Leff Armor Communauté.

FORUM DES ASSOCIATIONS



2018



A la salle des fêtes de PLERNEUF

MANIFESTATIONS



15 Concours de pêche au coup organisé par l'AAPPMA

AOUT

2 Fête de la peinture organisée par Couleurs de Bretagne

SEPTEMBRE

12 Loto organisé par le Club de l'Amitié

23 Vide-grenier organisé par la Résidence du Leff

29 Les 40 ans du Club de l'Amitié

OCTOBRE

10 Loto organisé par le Club de l'Amitié

14 Grande braderie organisée par le Secours Populaire

22 Grand'Foire

28 Repas des Aînés organisé par le CCAS

INFORMATIONS CULTURELLES

Le Petit Echo de la Mode Place du Maillet • 22170 CHATELAUDREN

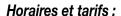
Renseignements au 02.96.79.26.40

L'EXPOSITION

Mes années 60

Du 7 Juillet au 16 septembre

Le Petit Echo de la Mode Salle des expositions



Du mardi au samedi : 10h-12h30 et 14h-18h
Dimanche et jours fériés : 14h-18h
5 € pour les adultes

2,50 € pour les 12-18 ans, demandeurs d'emploi et étudiants Gratuit moins de 12 ans



Les chanteurs yéyés font escale au Petit Écho de la Mode!

À travers plus de 150 photos, Jean-Marie Périer nous transporte dans les années 60. On redécouvre au fil des clichés l'insouciance et la liberté des jeunes artistes de cette époque. Sheila en sabots au milieu des oies et canards, Mick Jagger, jeune homme, dans

les rues de Londres, Christophe rêveur au Luxembourg, Julien Clerc en hippie, Johnny et Sylvie en voyage de noces... Pour le magazine Salut les Copains, Jean-Marie Périer photographie et côtoie les artistes yéyés de 1962 à 1974. « J'avais une chance formidable, j'avais carte blanche et la confiance des modèles. »

Ces photos rendent compte de la singularité de son parcours, mais surtout du regard qu'il porte sur la vie. Une vie où amour, copains et aventures sont les valeurs phares.

Une série de portraits de couturiers accompagnera l'exposition. Yves Saint-Laurent, Karl Lagerfeld, Sonia Rykiel, Azzedine Alaïa... passent par l'objectif du photographe. En résulte une galerie photographique unique et reconnaissable au premier coup d'œil.

AUTRE EXPOSITION

Plonk et replonk

Du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h Le dimanche de 14h à 18h

Gratuit

Confier à Plonk et Replonk, le fonds du Petit Écho de la Mode c'est la garantie de découvrir ce magazine sous un angle tout à fait bizarre et inédit!

Du 7 JUILLET AU 16 SEPTEMBRE

Le Petit Echo de la Mode Agora À partir du 18 mai, le pôle culturel de Leff Armor communauté vous plonge dans l'univers de Plonk et Replonk. Ces deux frères suisses, trafiquent des images et créent, à coup de collages, trucages et jeux de mots, un monde totalement loufoque et mystérieux.

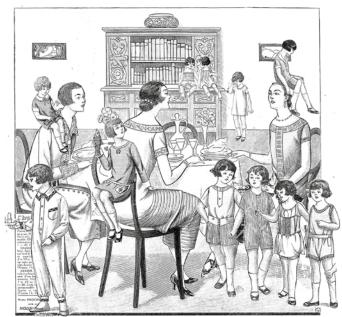
À grand renfort d'associations d'idées et de jeux de (et sur les) mots, Plonk et Replonk ont développé un style autant qu'un état d'esprit : la « plonkitude », ou l'utilisation de l'image pour faire un mot et vice-versa. C'est tout une pyrotechnie à double détente, dont le but serait, disent-ils, « de se bagarrer avec le poncif et l'idée reçue ».

Dans sa préface « De zéro à Z », le romancier Daniel Pennac, fan inconditionnel, constate : « [les auteurs] sont plonk quand je les comprends et plonkissimes quand je ne les comprends pas. Il n'y a d'ailleurs aucune urgence à les comprendre. » Vous avez dit surréaliste ? Oui, évidemment, et dada, bien sûr. Et légèrement zinzin, aussi. Autant dire que Plonk et Replonk ne cherchent pas à refaire le monde, juste à prendre la supposée normalité de biais, pour ouvrir, sous l'angle le plus décalé qui soit, des perspectives vraiment inédites.

Télérama, Jean-Claude Loiseau, publié le 23/11/2013.

Après le musée d'Orsay et de nombreux espaces culturels, c'est au tour du Petit Écho de la Mode de passer à la moulinette Plonkienne! C'est 12 images qu'ils vont détourner et que nous découvrirons en grand tirage mais aussi sous forme de cartes postales. Attention dérapages surréalistes non contrôlés!

NOTRE REPORTAGE À NEUILLY CHEZ MADAME LE RUBULFIER:



FAMILLES NOMBREUSES, FAMILLES HEUREUSES

"Je n'en peux plus de les compter et recompter, ils bougent tout le temps"

INFORMATIONS TOURISTIQUES ESTIVALES

Visite guidée de la chapelle Notre Dame du Tertre

Visites assurées le 14 juillet et le 15 août 2018 GRATUIT

Contact: Mairie de Châtelaudren

En dehors des visites guidées, pour obtenir la clé contre remise d'une pièce d'identité :

- Le lundi matin : s'adresser à l'Office de Tourisme ou à la Mairie
- Le samedi matin : s'adresser à la mairie (sauf en août)
- Le samedi matin et après-midi : s'adresser à l'office de tourisme.

Du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2018

Lundi		14H30 - 18H
Mardi	10H30 – 12H30	14H30 - 18H
Mercredi	10H30 – 12H30	14H30 - 18H
Jeudi	10H30 – 12H30	14H30 - 18H
Vendredi	10H30 – 12H30	14H30 - 18H
Samedi		14H30 - 18H
Dimanche		



PROGRAMME DES ANIMATIONS PROPOSÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME « LES FALAISES D'ARMOR »

Bureau d'informations touristiques Petit Echo de la Mode 2 rue du Maillet à Châtelaudren 02.96.79.77.71

Email: contact@falaisesdarmor.com

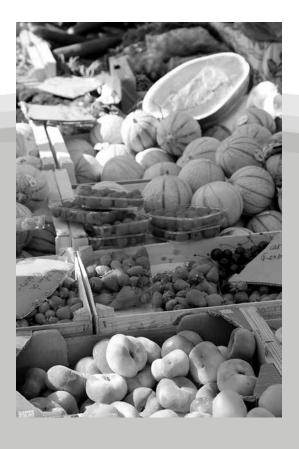
Horaires d'ouverture du 15 juin au 15 septembre 2018

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h Fermé le dimanche et les jours fériés

Les Marchés Animés / Chasse au Trésor / Musique à Châtelaudren

Marchés animés organisés en collaboration avec la Commission Animation de la Commune de Châtelaudren.

Le marché de Châtelaudren accueillera en alternance le campement des Tisseurs de Brume et celui d'Azelle à deux ailes avec une grande chasse au trésor :



- * LE 16/07/2018
- * LE 23/07/2018
- * LE 30/07/2018
- * LE 06/08/2018
- * LE 13/08/2018

Pirates et korrigans se chamailleront et danseront avec les enfants. A la suite de ces animations, il sera proposé sur le stand de l'Office de Tourisme un pot d'accueil avec les spécialités locales. La programmation musicale, chantante et dansante sera quant à elle assurée sur le marché par Choro de Cozinha (musique Brésilienne).

Les Mille et Une Histoires en Châtelaudren

- * LE 05/07/2018 DE 14H À 15H30
- * LE 10/07/2018 DE 14H À 15H30
- * LE 02/08/2018 DE 14H À 15H30
- * LE 16/08/2018 DE 14H À 15H30
- * LE 21/08/2018 DE 14H À 15H30
- * LE 30/08/2018 DE 14H À 15H30

L'Office de Tourisme Falaises d'Armor vous propose une visite découverte de la Petite Cité de Caractère, venez découvrir ses secrets en compagnie de William! Rendez-vous à l'Office de Tourisme situé dans le bâtiment du Petit Echo de la Mode.

Tarif: 3.00 € / Sur réservation à l'Office de Tourisme

Sortie « Archéo-légendes »

- * LE 31/07/2018 DE 10H À 12H
- * LE 07/08/2018 DE 10H À 12H

L'association Forteresses en collaboration avec l'Office de Tourisme vous propose une sortie historique, accompagnée par Olivier, de la belle et mystérieuse Petite Cité de Caractère de Châtelaudren.

> Tarifs : 8 €, 4€ pour les moins de 15 ans Sur inscription à l'Office de Tourisme



Les Mardis au Clair de Lune

L'Office de Tourisme Falaises d'Armor en collaboration avec différentes associations vous propose à 19h00, un repas animé suivi d'un spectacle déambulatoire.

24/07/2018	PLOUHA avec les Tisseurs de Brume	
31/07/2018	GOUDELIN avec la troupe d'improvisation Libido	
07/08/2018	LANNEBERT avec le conteur Patrick Ewen	
14/08/2018	TREGOMEUR avec la Compagnie Taprobane	

RENSEIGNEMENTS DIVERS



La CPAM des Côtes-d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale de l'Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes-d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous!

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous?

- Par téléphone au 36 46 (service 0.06 €/min + prix appel)
- En vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr

ATTENTION AUX TIQUES, MAIS PAS DE PANIQUE!

La forêt constitue un habitat riche en diversité animale et végétale. Certains petits insectes, quasiment invisibles à l'œil nu, doivent attirer l'attention des promeneurs.

Les tiques se trouvent dans les bois, les forêts, les prairies, les jardins, dans les zones ombragées et légèrement humides. Elles sont actives d'avril à novembre. Elles piquent l'homme et l'animal car elles ont besoin de sang pour se nourrir. Elles peuvent transmettre des maladies graves (dont la maladie de Lyme).







Plus d'info : http://www.msatv.fr/video/pour-une-meilleure-prevention-de-la-maladie-de-lyme/

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE AFIN D'ÉVITER LES PIQÛRES DE TIQUE ?

AVANT LA PROMENADE

La 1ère précaution est de se promener avec des VÊTEMENTS LONGS (pantalon, t-shirt à manches longues, chaussettes) pour éviter d'exposer sa peau dans les zones à risques.

PENDANT LA PROMENADE

Empruntez au maximum les SENTIERS DÉDIÉS et donner la consigne aux enfants de NE PAS SE ROULER DANS L'HERBE.

AU RETOUR DE LA PROMENADE

Même si vous portiez des vêtements longs : INSPECTEZ-VOUS MINUTIEUSEMENT LE CORPS (cuir chevelu également). Le port de vêtements clairs facilitera le repérage des tiques.

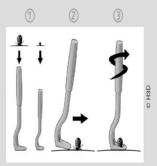
À NOTER

- Une piqure de tique est indolore.
- Toutes les tiques ne transmettent pas la maladie de Lyme.

UNE TIQUE ACCROCHÉE À LA PEAU?

Si vous avez été piqué, pas de panique! Enlevez immédiatement la tique au retour de promenade à l'aide d'un TIRE-TIQUES (vendu en pharmacie). Il y a ainsi très peu de risque d'être contaminé par la piqure.

1. Utilisez le tire-tiques comme précisé dans l'image ci-dessous :



2. Désinfectez la zone de piqure après avoir retiré la tique.

QUELLE VIGILANCE APRÈS UNE PIQURE DE TIQUE ?

- Surveillez la zone de piqure et assurezvous qu'aucune rougeur n'apparaît à cet endroit (vous pouvez entourer la zone avec un stylo et prendre une photo).
- Surveillez l'apparition d'autres symptômes : maux de tête, fatigue, fièvre.
- Dans ce cas, consultez votre médecin en lui signalant votre piqure par une tique.

COMMENT RECONNAITRE UNE TIQUE ?

Pas plus grosse qu'une tête d'épingle (1mm), pour les plus petits spécimens, la tique peut atteindre 1 cm une fois son festin sanguin accompli.



En y regardant de près vous pourrez voir un petit point noir sur votre corps (bras, jambe) mais les tiques apprécient aussi particulièrement l'arrière des genoux, des oreilles, l'aine et le cuir chevelu.



Simplifier les démarches des victimes

Mieux prévenir les atteintes et identifier les auteurs

Signaler votre situation aux forces de l'ordre directement sur service-public.fr « fraude carte bancaire »





Quel type de fraude peut être signalé sur PERCEV@L?

- toutes transactions par carte bancaire sur internet dont vous n'êtes pas à l'origine alors que vous êtes toujours en possession de la carte;
- → identifiables sur votre relevé d'opérations bancaires par la mention :
 - soit du nom d'un e-commerçant;
 - soit du nom d'un prestataire de paiement en ligne par carte bancaire (en cas de doute, vérifier sur internet l'activité de la société mentionnée).

Que pouvez-vous faire?

- prévenez votre banque pour provoquer l'opposition sur la carte (n°interbancaire d'opposition: 0 892 705 705 ouvert 7/7 et 24h/24 - numéro violet ou majoré: coût d'appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile);
- effectuez un signalement sur Internet grâce à la plateforme PERCEV@L. Vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement;
- demandez le remboursement de l'opération auprès de votre banque.

À quoi sert PERCEV@L?

En utilisant le téléservice PERCEV@L après avoir fait opposition, vous êtes guidé au travers d'une **démarche simple** de signalement aux forces de l'ordre sur internet, sans avoir à vous déplacer.

Votre signalement est exploité exclusivement par les forces de l'ordre en vue d'identifier les auteurs d'appropriations frauduleuses/recels de numéros de cartes bancaires.

Accéder à la plateforme:

Rendez-vous sur « service public »: https://www.service-public.fr et saisissez « fraude carte bancaire » ou « Percey@l »

Pour réaliser votre démarche en ligne, munissez-vous:

- de votre carte bancaire (son numéro vous sera demandé);
- des relevés d'opérations bancaires sur lesquels figurent les achats frauduleux (les libellés et montants de ces achats vous seront demandés).



- pour faciliter la démarche de remboursement, vous pouvez présenter à votre banque le récépissé de signalement sur PERCEV@L;
- vous pouvez obtenir le remboursement de l'opération frauduleuse indépendamment du signalement sur PERCEV@L (articles L133-18 et suivants du Code monétaire et financier);
- le traitement des signalements est opéré de manière confidentielle et sous la responsabilité de la Gendarmerie nationale:
- les informations fournies sont rassemblées et analysées par des officiers de police judiciaire;
- vous êtes susceptible d'être contacté par la Police ou la Gendarmerie nationales si les faits entrent dans le cadre d'une enquête.

À savoir

Pour la sécurité de vos transactions, gardez secret le cryptogramme visuel (CVV) de votre carte bancaire. Cet identifiant est nécessaire pour réaliser des achats sur internet. Il ne vous sera jamais demandé par les forces de l'ordre ni par les établissements bancaires.



Recommandations

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.

Repérer les fraudes

- Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui y sont passés.
- Consultez très fréquemment la situation de votre compte sur l'espace personnel de votre site bancaire, qui permet une meilleure réactivité.



